

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5169

Société : RAM

105473

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMRARASS

TAIBI

Date de naissance : 1956 - 07 - 30

Adresse : Bd el gouna itidal 2 n° 10
Sidi Abdellah

Tél. : 06.03.92.66.2 Total des frais engagés : 1091 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. MANI I DOUNIA
NEUROLOGUE
Rue Safi, Kasbah - Mohammedia
Tel: 08 08 57 52 48 / 06 26 74 84 02

Date de consultation : 10 / 2 / 2022

Nom et prénom du malade : HAMRARASS TAIBI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Parkinson

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10 / 2 / 2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10.2.22	Chirurgie		F 300 D.H.	DR MANI I. DENTISTE NEUROLOGUE Rue Safi, Kasbah - Mohammed V Tel: 08 09 57 52 46 / 06 23 71 04 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ADIBA 181, Bd. Rifi Casablanca Ben M'sik - Casablanca Tél : 05 22 37 39 36	10/02/2022	794000 PHARMACIE ADIBA 181, Bd. Rifi Casablanca Ben M'sik - Casablanca Tél : 05 22 37 39 36

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

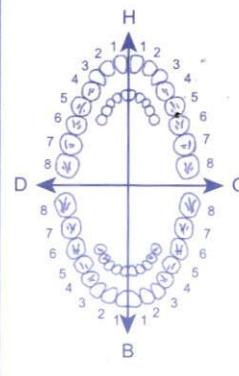
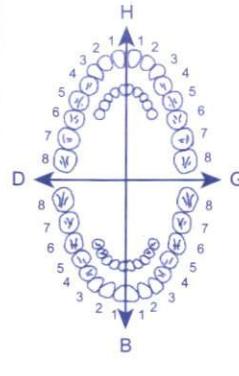
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX												
																
																
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE												
<table border="1" style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td></td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	11433553	G	35533411		
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	11433553														
G	35533411															
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				COEFFICIENT DES TRAVAUX												
				MONTANTS DES SOINS												
				DATE DU DEVIS												
				DATE DE L'EXECUTION												
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION												

Dr. Dounia MANNI

Neurologue

- Electro Encéphalographie (EEG/vidéo-EEG)
- Electro Neuromyographie (ENMG)



الدكتورة دنيا مانى

- أخصائية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي
- التخطيط الكهربائي للدماغ (الشبكة)
- التخطيط الكهربائي للأعصاب والعضلات

Mohammedia 10.2.22 الخمدة

? ٢ HAMPARASS. TARI

298,00

1 Deltaparasp

1/4 - 1/4 - 1/4

pis 1/2 - 1/2 - 1/2 10j

110,80 x 3

2 Trinofal 500

0 - 1 - 0

203 uis.

40,80

3 Notilus Syr

15 min avant 4h

120,70

DIAPHARMACE AL

291,00

18 Bd. Rida Kasbah
Tél : 05 22 31 33 30

Dr. MANNI Dounia
NEUROLOGUE
Kasbah - Mohammedia
248 / 06.2017

13 اقامة اسماعيل - شارع اسفي القصبة - أمام محطة القطار - الخمدة

19 Résidence Ismail Rue Safi, Kasbah, En face de la gare ONCF - Mciammedia

Tél: 08 08 57 52 46 - GSM: 06 26 74 84 02 - Email: mannineurologue@gmail.com

C. totale qf 20 j.

TRIVASTAL® 50 mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

50 X 16 X 114 mm

TRIVASTAL® 50 mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

50 X 16 X 114 mm

TRIVASTAL® 50 mg LP

30 Comprimés enrobés
à libération prolongée



6 118000 100287

110,50

50 X 16 X 114 mm

Distribué par Roche S.A.
Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Maroc
MADOPAR 240/50-100 comprimés
P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

MOTILIUM 1 MG/ML
LOT : 21E009
PER. : 08/2024
P.P.V. : 40DH80



6 118000 011040

ZOLAM® 30 mg

28 gélules PROMOPHARM SA



6 118000 240969

120,70

LOT 21001
PER 06/23
PPV 120DH70

03.03.22

11h00